

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 14

N° 1300

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1300

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14

À la dernière phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« communale »,

insérer les mots :

« d'aménagement foncier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.